

Baulmes - Vuitebœuf  
 Rances - Champvent  
 Essert-s.-Champvent  
 Valeyres-s.-Rances  
 Villars-s.-Champvent  
 Vugelles-La Mothe  
 Sergey - L'Abergement  
 Method - Suscévaz  
 Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

**Paraît chaque mercredi**

**Rédaction et publicité :**

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

**Abonnements:** Fr. 20.- par an

**Publicité:** À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

**Dimanche 11 septembre 2022**

<b>Vuitebœuf</b>	10 h 00	Culte. J.-M. Diacon-Reymond.
<b>Montcherand</b>	10 h 00	Culte. A. Ledoux.
<b>Grandson</b>	10 h 00	Culte, baptême. F. Lemrich.
<b>Method</b>	10 h 00	Culte aux sons de la harpe. Cène. A.-C. Rapin.
<b>Fiez</b>	17 h 00	Culte SMALA. Ouverture du culte de l'enfance SMALA. T. Gasteiner.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

**ATTENTION: CHANGEMENT D'HORAIRE**

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois - Messe à **8 h 30** à Baulmes



**CHAMPVENT**

www.champvent.ch

### Parcelle communale

Suite à un départ à la retraite, la Commune va réattribuer du terrain communal agricole situé au lieu-dit Pré de l'Abbaye», parcelle N° 1110, à Essert-sous-Champvent.

Les agriculteurs de la Commune intéressés sont priés d'adresser leur demande par écrit au greffe municipal **d'ici au 15 septembre 2022.**

La Municipalité

### Autorisation

La Municipalité a autorisé les travaux mentionnés ci-dessous:

**Situation:** Oches Thomas 2, 1443 Champvent

**Parcelle N°:** 146

**Bâtiment ECA N°:** 234

**Propriétaires:** Crot Pierre-Alain et Monique, Oches Thomas 2, 1443 Champvent

**Nature de l'ouvrage:** Installation de panneaux photovoltaïques en toiture, surface 56 m<sup>2</sup>.

La Municipalité

### Autorisation

Dans sa séance du 29 août 2022, la Municipalité a autorisé les travaux mentionnés ci-dessous :

**Situation:** Chemin de Vigny 2, 1443 Champvent

**Parcelle N°:** 90

**Propriétaires:** Pinard Michel-Roland et Anne-Marie, chemin de Vigny 2, 1443 Champvent

**Nature de l'ouvrage:** Réfection de la façade. Crépis gris ciment, sans rajout de couleur.



**SERGEY**

### Autorisation

Dans sa séance du 11 août 2022, la Municipalité a autorisé M. Yves Zoëll à effectuer les travaux suivants:

**Nature de l'ouvrage:** abattage de 2 noyers (secs et donc dangereux)

**Adresse:** Rue des Jordils 3, 1355 Sergey

**Parcelle N°:** 302

La Municipalité



**BAULMES**

www.baulmes.ch

### Société de tir sportif Misterdam Baulmes

**Dates des tirs 300 mètres 2022**

**SEPTEMBRE**

**Mercredi 7.09 de 17h30 - 20h00**

Entraînement

**Mercredi 14.09 de 17h30 - 20h00**

Entraînement

**Samedi 24.09 de 13h30 - 17h30**

Entraînement

**OCTOBRE**

**Samedi 1.10 de 13h30 - 17h30**

Entraînement

**Samedi 8.10 de 13h30 - 17h30**

Entraînement

**Samedi 15.10 de 13h30 - 17h30**

Tir de clôture interne

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité



**RANCES**

### Avis aux habitants de Rances Rappel nuisances sonores

À peine les beaux jours arrivés, la vie s'installe dans le jardin, et avec elle le bruit. On tond, on taille, on broie.

Des plaintes à propos du bruit provoqué par les outils de jardinage bruyants du voisinage sont ensuite déposées auprès de la Commune.

**Nous tenons à vous rappeler que l'emploi de telles machines est interdit entre 22h00 et 06h00.**

Concernant les bruits provenant de votre habitation, l'emploi d'instruments ou d'appareils diffuseurs de son est possible pour autant que le bruit ne puisse être entendu des voisins ou de l'extérieur.

La Municipalité vous remercie de votre compréhension et de votre bon sens.

La Municipalité



## SERGEY

### Autorisation

Dans sa séance du 29 août 2022, la Municipalité a autorisé M<sup>me</sup> et M. Isabelle et Patrick Gaillard à effectuer les travaux suivants:

**Nature de l'ouvrage:** Pose d'un store - pergola en toile.

**Adresse:** Rue de l'Ancien Collège 2, 1355 Sergey  
**Parcelle N°:** 373

La Municipalité



## L'ABERGEMENT

### Autorisation municipale

Dans sa séance du 29 août 2022, la Municipalité a autorisé les travaux suivants sur la parcelle N° 126:

**bétonnage et dallage de la terrasse au Sud-Ouest, extension à 30 m<sup>2</sup> et création d'un mur de soutènement de 1 mètre de hauteur.**

**Requérant:** Jaques Jean-Pierre, route des Vergers 17, 1355 L'Abergement

Cet avis est affiché aux piliers publics **du 2 au 21 septembre 2022.**

La Municipalité



## MATHOD

### Projet d'une fusion des Communes de Chamblon Method, Suscévaz et Treycovagnes

#### SÉANCE D'INFORMATION

le jeudi 15 septembre 2022

à la grande salle de Method à 20 h 00

Présentation par M. Laurent Curchod, délégué aux fusions de Communes.

La Municipalité de Method



## SUSCÉVAZ

### Projet d'une fusion des Communes de Chamblon Method, Suscévaz et Treycovagnes

#### SÉANCE D'INFORMATION

le lundi 12 septembre 2022 à 20 h 00

dans l'ancienne école, route de Method 7.

Présentation par M. Laurent Curchod, délégué aux fusions de Communes.

La Municipalité



## ORGES

### Répartition des dicastères

Le Bureau du Conseil remercie chaleureusement les nouveaux Municipaux, M<sup>me</sup> Mallory Cricco et M. Sébastien Wenger pour leur dévouement et souhaite plein succès à l'ensemble de l'Exécutif.

#### Syndic:

Cachin André, andre.cachin@orges.ch, 078 707 93 75  
Administration générale - Autorisations - Bâtiments - Finances - Routes - Police des constructions - Service d'urbanisme - Service technique.

#### Vice-Syndic:

Schülé Olivier, olivier.schule@orges.ch  
Affaires et service social - Déchetterie - Éclairage public - Militaire - Pompiers - Police - Sécurité publique - Énergie.

#### Municipale:

Cricco Mallory, mallory.cricco@orges.ch  
École - Formation profes. - Paroisse - Temple et Cultes - Jeunesse - Tourisme - Sports - Sociétés locales. - Personnel - RH.

#### Municipal:

Piaget Nicolas, nicolas.piaget@orges.ch  
Cimetière - Informatique - Transports publics - Mobilité - Réseau d'eau - Réseau d'épuration.

#### Municipal:

Wenger Sébastien, sebastien.wenger@orges.ch  
Collecteurs - Drainage - Développement durable - Espace vert - Forêts - Domaines - Terrains - Pâturages.

Le bureau du Conseil

**SOLCREATIONS**  
OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

### Les sols... notre passion

Parquets bois véritable  
Stratifié - Ponçage  
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans  
à votre service

[www.solcreations.ch](http://www.solcreations.ch)

021 887 74 30

024 426 07 26

## À LA RUSSILLE

**Samedi 10 septembre  
de 9h00 à 18h00  
au centre du village**

## VIDE GRENIER

Nombreux stands, brocante,  
artisanat et autres

Buvette avec petite restauration

**Inscriptions exposants:  
tél. 024 441 92 20  
et 024 442 91 70**

Organisation: Le Pressoir

## Venez vous immerger dans l'ambiance folle de ce festival

**Évadez-vous dans un monde laissant place à la différence de chacun,  
quelle que soit son origine !**

Ce festival met en lumière la mixité des cultures et prône la tolérance en se basant sur des valeurs d'échanges et de respect mutuel. Il permet également de faire rayonner l'Afrique et ses richesses culturelles.

Plus de 24 concerts ainsi que de nombreux artisans du Canton ou d'ailleurs vous feront voyager dans la simplicité et avec joie. La parole sera donnée, lors d'une conférence, aux représentants du village de Sikoro. Ces derniers vous présenteront leur village et vous feront part de leurs diverses collaborations avec **Solidarité Afrique Farafina**.

Vente de produits issus du centre artisanal du Mali.  
*Venez vivre cette aventure, à dos de chameaux ou aux sons des djembés accompagnés par des cors des Alpes !*

*La résilience n'est pas une faiblesse mais une force.  
Car tout vient à point à celui qui sait attendre.*

Dès 16 ans : 1 jour: Fr. 25.- / pass 3 jours: Fr. 45.-  
AVS-étudiant: 1 jour: Fr. 20.- / pass 3 jours: Fr. 40.-  
Enfants jusqu'à 15 ans gratuit.

<https://yelen.farafina.ch>

<https://www.facebook.com/festival.yelen>



**SANI-BOIS**

Lutte contre les nuisibles  
Guêpes - fourmis - cirons  
Fouines - rongeurs  
Champignons - mэрule



Assainissement de bâtiments  
Yverdon 024 445 23 20 - www.sani-bois.ch

## Passages à niveau sans danger

**En Suisse, il existe environ 4400 passages à niveau, fréquemment modifiés afin de garantir une sécurité maximale. Le nombre d'accidents sur de tels passages a fortement diminué ces dernières années mais il n'en reste pas moins important d'adopter certains réflexes.**

Un passage à niveau n'est pas dangereux en soi, ceci pour autant que l'on respecte une prudence particulière.

### **Voici ce que nous impose la législation:**

- Ralentir avant un passage à niveau.
- En traversant un passage à niveau, il ne faut pas s'attarder.
- Il est interdit de s'arrêter volontairement sur un passage à niveau. Dès lors, dans l'incertitude de ne pouvoir le traverser rapidement (par exemple en raison d'une forte densité du trafic), il faut patienter jusqu'à ce qu'il soit totalement libre.
- Aux passages à niveau sans barrières, seuls des cyclistes ou des utilisateurs d'engins assimilés peuvent être dépassés, ceci pour autant que la visibilité soit bonne.
- Lorsque les barrières se ferment ou que des signaux commandent l'arrêt, il faut s'arrêter à la ligne d'arrêt ou à une distance appropriée devant les passages à niveau. A défaut de barrières ou de signaux, il faut s'arrêter lorsque des trains s'approchent de la voie ferrée.
- Après le passage du train, attendez l'ouverture complète des barrières et l'extinction des feux avant de redémarrer.
- Les usagers de la route ne doivent pas ouvrir les barrières, ni les contourner, passer par-dessus ou par-dessous.
- Lors de la halte devant un passage à niveau, le moteur devra être arrêté.
- Il est interdit d'effectuer une manœuvre de marche arrière sur un passage à niveau, de parquer à moins de 20 mètres d'un passage à niveau et de traverser les voies ferrées ailleurs qu'aux endroits destinés à cet effet, même pour

**BAULMES Au centre du village - Grand-Rue 11**

**À LOUER**

## Local commercial

***Idéal pour bureau, cabinet, agence, étude, magasin, showroom***

**Surface: env.100 m<sup>2</sup>**

Cuisine et cabanon extérieur

3 places de parc comprises - Libre de suite - Loyer à convenir

**Pour visiter: tél. 079 448 70 76 ou 076 407 39 37**

**BAULMES - À louer dès le 1<sup>er</sup> février 2023 ou à convenir**

**Au centre du village**

## grand appartement de 4 ½ pièces 126 m<sup>2</sup>

Terrasses de 26 m<sup>2</sup> et 17 m<sup>2</sup>, vaste séjour, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine agencée, cave, galetas, jardin communautaire, local vélos/poussettes. À proximité des commerces, de la gare, du réseau d'accueil de jour (garderie), des écoles.

Fr. 1'800.- + charges. Place de parc: Fr. 50.-.

**Pour inscription et visite: 079 448 70 76**  
ou directement chez le locataire: **079 281 72 90**

**À LOUER À BAULMES**

**Au bâtiment communal - Rue de la Gare 1**

## un appartement de 4 ½ pièces de 89 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage

Prix de location: Fr. 1'890.- charges comprises

Disponible: de suite

Pour toutes informations complémentaires et visites  
veuillez envoyer un courriel à: **info@baulmes.ch**

les piétons. Ces derniers éviteront de longer la voie ferrée, au risque d'être surpris par le souffle généré par le passage du train.

### **Prudence élémentaire**

Gardez à l'esprit qu'un train peut en cacher un autre ! Même si les barrières sont ouvertes ou que les signaux commandant l'arrêt ne sont pas en fonction, vérifiez qu'aucun train ne s'approche du passage. Un dysfonctionnement de ces éléments de sécurité (barrières et feux) reste envisageable.

### **En cas d'immobilisation**

Si vous êtes immobilisé sur une voie ferrée, dégagez votre véhicule en enfonçant la barrière. Si vous n'y parvenez pas, évacuez toutes les personnes du véhicule bloqué sur les voies. Annoncez dans les plus brefs délais tout problème à la police. La distance d'arrêt d'un train est 10 fois supérieure à celle d'une automobile. Par exemple, si un train roule à 90 km/h, il lui faudra 800 m pour s'arrêter.

**Source: votrepolice.ch**